



**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET
PORTANT SUR LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN
RURAL JOUXTANT LES PARCELLES CADASTRÉES B372 et B371 « LANDES
DES HAIES » ENTRE LES COMMUNES DE LA BOISSIERE DES LANDES ET
SAINT AVAUGOURD DES LANDES**

Mis à disposition du public
Du 25 août 2025 au 8 septembre 2025

Mairie de Saint Avaugourd des Landes
16 rue Evariste Fèbvre
85540 Saint Avaugourd des Landes

NOTE DE PRESENTATION

Objet de l'enquête publique

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations entre le public et l'administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative compétente avant la prise de décision »

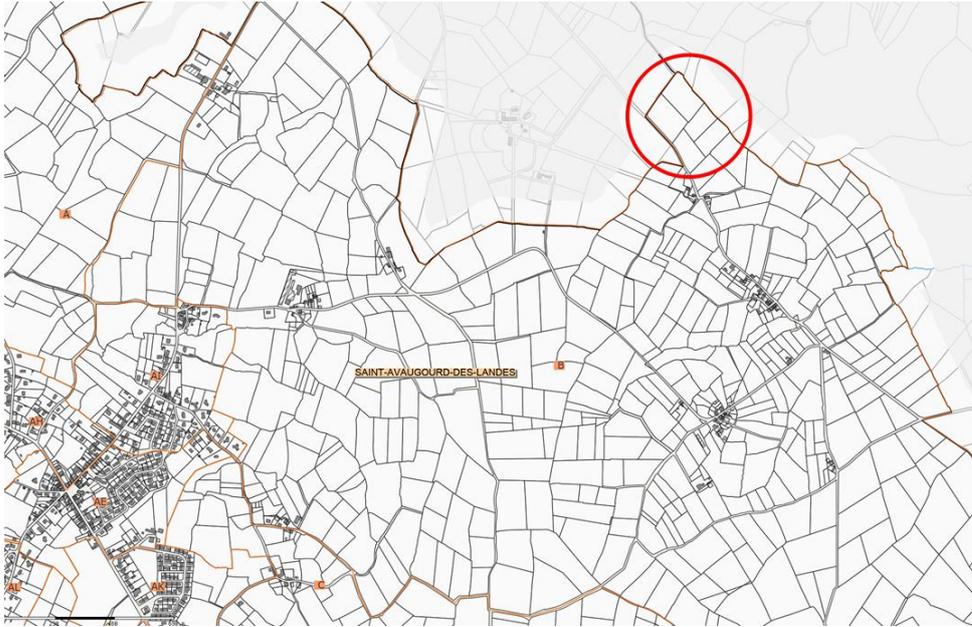
L'enquête est donc préalable à la prise de décision de l'administration.

Le chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B372 et B371 « Lande des Haies » entre les communes de la Boissière des Landes et Saint Avaugourd des Landes est un bien qui n'est plus affecté à l'usage public depuis des années et constitue une charge inutile pour la collectivité. Cette partie n'est plus entretenue depuis très longtemps.

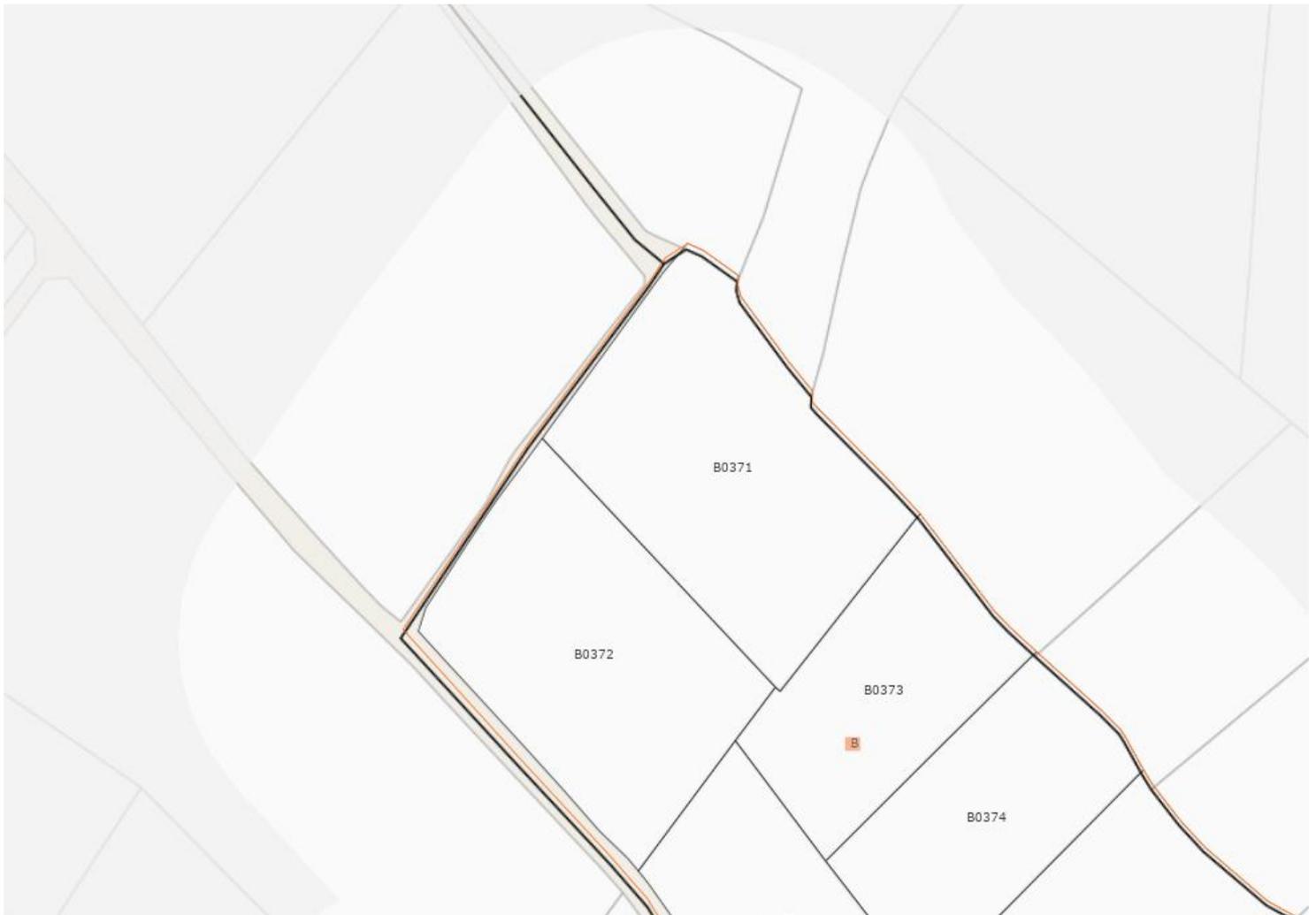
Un riverain se porterait acquéreur.

Le conseil municipal a mandaté le Maire dans sa séance 1^{er} juillet 2025 pour organiser l'enquête publique et il a émis un avis favorable à la cession de ce bien.

PLAN N° 1 - SITUATION DU BIEN CESSIBLE FAISANT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE AU
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC



PLAN N° 2 - PLAN DU CHEMIN RURAL A DÉCLASSER



PLAN DE BORNAGE DU CHEMIN RURAL A DÉCLASSER

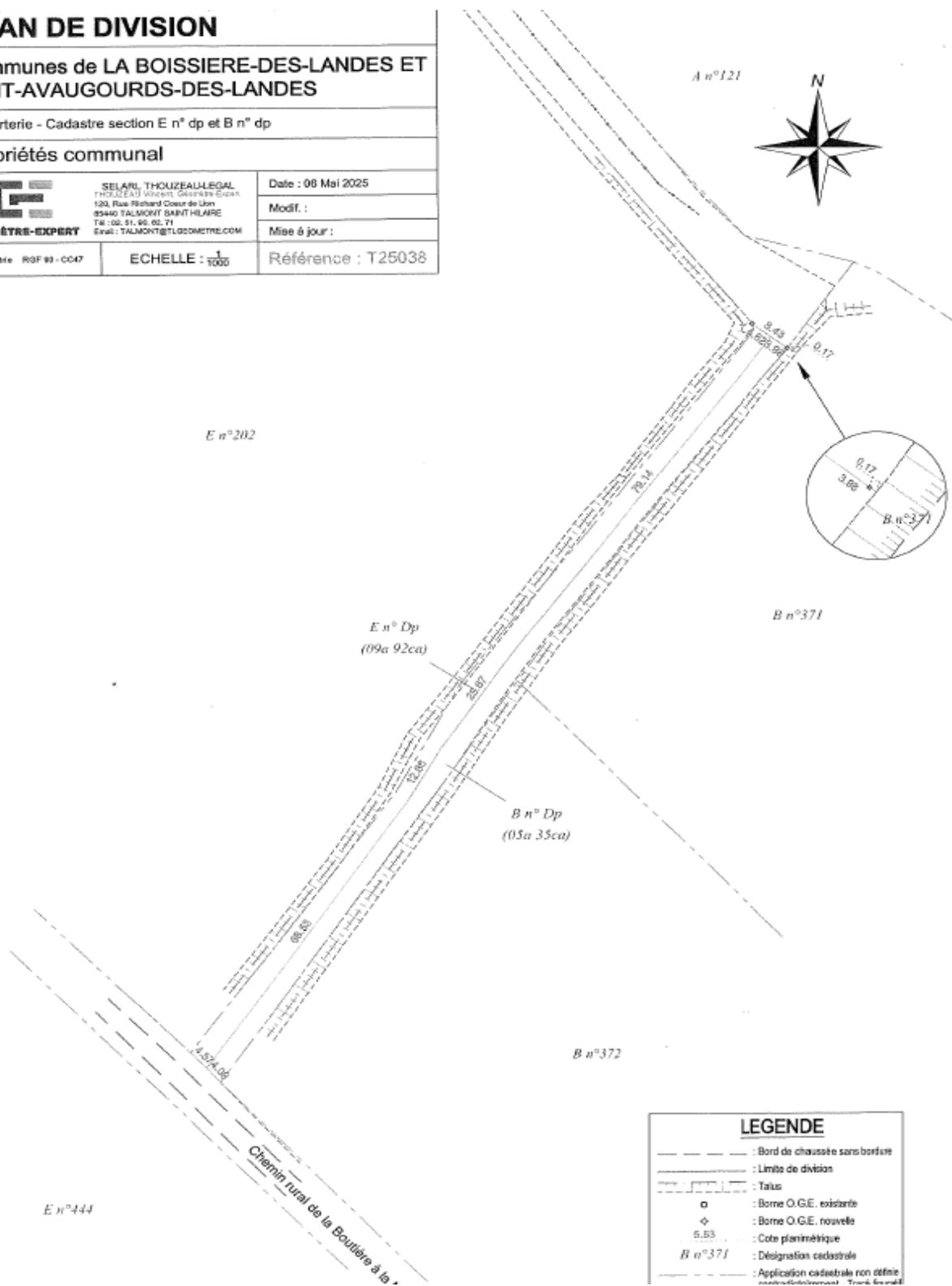
PLAN DE DIVISION

Communes de LA BOISSIERE-DES-LANDES ET SAINT-AVAUGOURDS-DES-LANDES

La Porterie - Cadastre section E n° dp et B n° dp

Propriétés communal

 GÉOMÈTRE-EXPERT	SELARL THOUZEAULEGAL THOUZÉAU Vincent, GILBERTIE Euzen 120, Rue Richard Coeur de Lion 05540 TALMONT SAINT-HILAIRE Tél : 02 51 96 02 71 Email : TALMONT@TLOGOMETRE.COM	Date : 06 Mai 2025
		Modif. :
		Mise à jour :
Planimétrie RGF 99 - CC47	ECHELLE : 1/1000	Référence : T25038



Plan n° 3 - CHEMIN RURAL A DÉCLASSER APRES ENQUETE PUBLIQUE



Déroulement de la procédure d'enquête

L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique jusqu'à sa clôture est le Maire, en vertu des articles R.134-5 et R.134-6 du Code des relations entre le public et l'administration. La procédure d'enquête publique constituée des phases successives de lancement de la procédure, de déroulement et de clôture de celle-ci, s'effectue dans les conditions ci-dessous précisées :

- Lancement de l'enquête et information du public
- Déroulement de l'enquête et collecte des observations du public
- Clôture de l'enquête

Références réglementaires

Les textes législatifs et réglementaires liés à la présente procédure d'enquête publique sont regroupés ci-après. On y retrouve les dispositions afférentes au Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le public et l'administration.

Dispositions afférentes au Code de la voirie routière

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

*Article R*141-4 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L. 141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

*Article R*141-5 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

*Article R*141-6 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989*

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Une notice explicative ;
- b) Un plan de situation ;
- c) S'il y a lieu, une appréciation sommaire par nature de dépense à effectuer ;
- d) L'étude d'impact, lorsqu'elle est prévue par la réglementation en vigueur.

Lorsque le projet mis à l'enquête est relatif à la délimitation ou à l'alignement des voies communales, il comprend en outre :

- a) Un plan parcellaire comportant l'indication d'une part des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des bâtiments existants, d'autre part des limites projetées de la voie communale ;
- b) La liste des propriétaires des parcelles comprises, en tout ou partie, dans l'emprise du projet ;
- c) Eventuellement, un projet de plan de nivellement.

Une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics.

Lorsque leur domicile est inconnu la notification est faite, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article R*141-8 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Article R*141-9 Création Décret 89-631 1989-09-04 jorf 8 septembre 1989

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Article R*141-10 Modifié par Décret n°2016-308 du 17 mars 2016 - art. 6

Les travaux intéressant la voirie communale donnent lieu à enquête publique selon les modalités fixées par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

Dispositions afférentes au Code Général des Collectivités Territoriales

Article L.1311.1 modifié par ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 - art.3 JORF 22 avril 2006 en vigueur le 1^{er} juillet 2006

Conformément aux dispositions de l'article L.3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Toutefois, les propriétés qui relèvent de ce domaine peuvent être cédées dans les conditions fixées par l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ou échangés dans les conditions fixées aux articles L.3112-2 et L.3112-3 du même code.

Dispositions afférentes au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Article L2141-1

Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Annexes

Annexe 1 : délibération du Conseil Municipal de Saint Avaugourd des landes n° 2025.0701.037 du 1^{er} juillet 2025 sur la procédure de déclassement du domaine publique

Annexe 2 : délibération du Conseil Municipal de La Boissière des Landes n° 20250722 du 22 juillet 2025 sur la procédure de déclassement du domaine publique

Annexe 3 : arrêté conjoint des Maires n° 2025-08-077 du 1^{er} août 2025 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'un chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B372 et B371 « Landes des Haies » situé sur les territoires des communes de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes et de la désignation d'un commissaire-enquêteur

Annexe 4 : plan de situation du déclassement

Annexe 4 : publicité et affichage - Affichage sur panneau d'affichage en mairie

Annexe 5 : publicité et affichage - Affichage sur panneau d'affichage en mairie de Saint Avaugourd des Landes

Annexe 6 : publicité et affichage - Avis affichés sur site à Saint Avaugourd des Landes

Annexe 7 : Publicité et affichage - Affichage sur panneau d'affichage en mairie de la Boissière des Landes

Annexe 8 : Publicité et affichage - Avis affichés sur le site de La Boissière des Landes

Annexe 9 : publicité et affichage - Avis sur les différents moyens de communications des deux communes

Annexe 10 : Courriers aux riverains du projet

Annexe 1

Délibération du Conseil Municipal 2025.0701.037 du 1^{er} juillet 2025 sur la procédure de déclassement du domaine publique



Mairie de
SAINT AVAUGOURD
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025
ID : 085-218502063-20250701-20250701037-DE

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la réception au département, et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025
ID : 085-218502063-20250701-20250701037-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M Alain ROCHEREAU, Maire.

Mme Françoise THEVENIN, M. Jean-François HERBERT, Mme Emmanuelle FOURNIER, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSON, Mme Evelyne CHAUVET, M. Luc CHAUVET et M. Jean-Pierre GENEY formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Assistait également :

Elu suppléant : M Frédéric BROUTIN

Absents : Mme Jacqueline FERRE et Mme Emilie BROSSARD (suppléante)

Excusés : Claudie BONNAMY, Anne-Marie VRIGNON, Thierry ROBERT, Annabelle BERNARD

Mme Claudie BONNAMY donne procuration à M. Luc CHAUVET

Mme Anne-Marie VRIGNON donne procuration à Mme Emmanuelle FOURNIER

M. Thierry ROBERT donne procuration à M. Jean-François HERBERT

Mme Annabelle BERNARD donne procuration à M. Alain ROCHEREAU

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation : 23 juin 2025

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Madame Evelyne CHAUVET est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN RURAL JOUXTANT LES PARCELLES CADASTRÉES B372 ET B 371 « LANDE DES HAIES » ENTRE LES COMMUNES DE LA BOISSIÈRE DES LANDES ET SAINT AVAUGOURD DES LANDES

[N° 2025.0701.037](#)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants ;

Monsieur le Maire propose de lancer le projet d'enquête publique concernant un chemin rural jouxtant les parcelles B372 et B371 « Lande des Haies », pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

L'enquête publique sera menée conjointement avec la commune de la Boissière des Landes, étant donné que le chemin appartient aux deux communes.

Il est donc proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique conjointe visant à la désaffectation de l'usage public de son emprise, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé des communes de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes en vue de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin non cadastré jouxtant les parcelles B372 et B371 « Lande des Haies » entre les communes de la Boissière des Landes et Saint-Avaugourd des Landes ;

Autorise Monsieur le maire à mettre en place la procédure correspondante ;

Charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'afférant au dossier ;



Département de la Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr

02.51.98.94.11



Département de la Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr

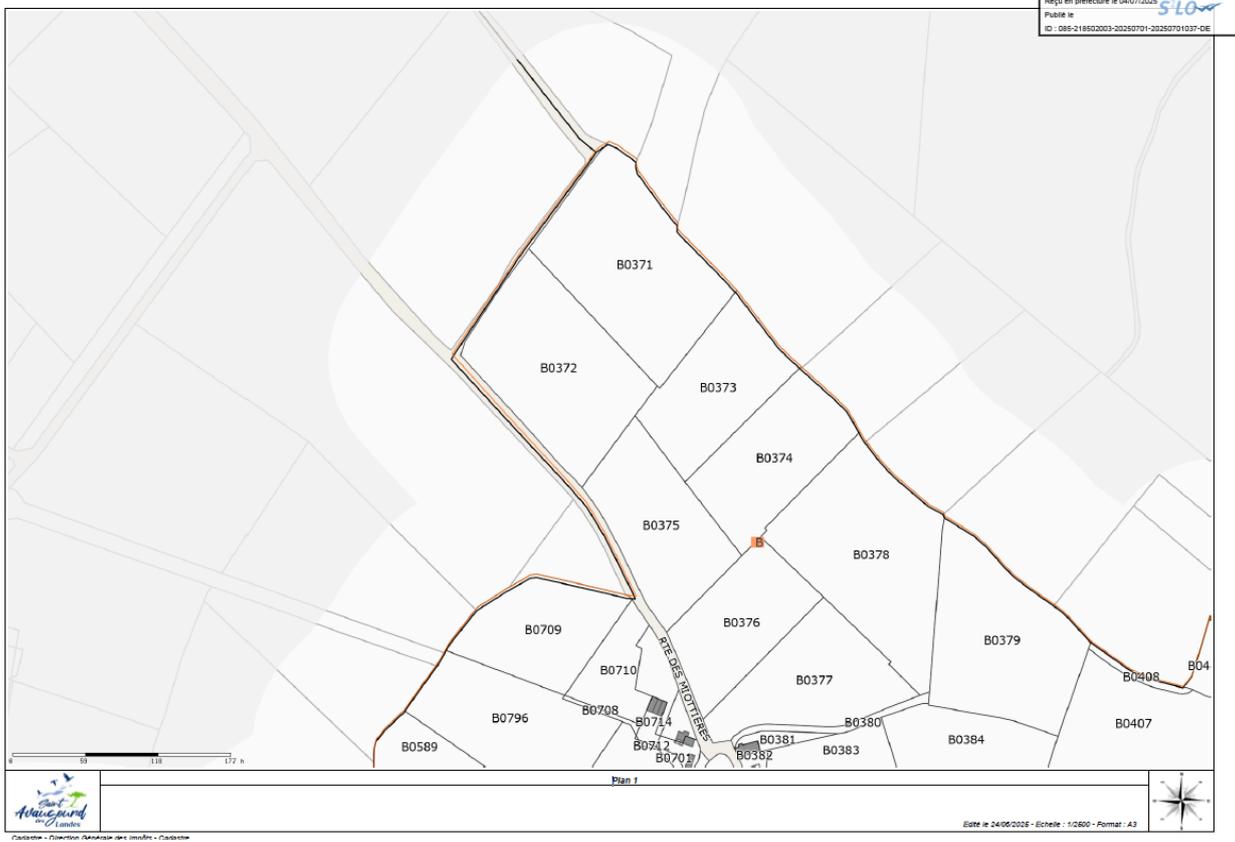
02.51.98.94.11



Le Maire

Alain ROCHEREAU
Maire

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme.



Annexe 2

Délibération du Conseil Municipal de La Boissière des Landes n° 20250722 du 22 juillet 2025 sur la procédure de déclassement du domaine public



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 085-218502025-20250722-202545-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.
Date de Convocation : 17 juillet 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11
Nombre de Conseillers Municipaux votants : 12

Présents : Michel CHADENEAU, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Bernard LEFORT, Caroline SICARD, Estelle GUERY, Delphine TRAINÉAU, Mathilde PIGNON, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.

Absents représentés : Christian VALÉRY donne pouvoir à Michel CHADENEAU

Absents excusés : Lauriane ROGIER, Mathieu DUFOUR et Benoit ENFRIN.

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Monique POIRAUD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

45/2025 LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN RURAL JOUXTANT LES PARCELLES CADASTRÉES B372 ET B 371 « LANDE DES HAIES » ENTRE LES COMMUNES DE LA BOISSIERE DES LANDES ET SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-10,
Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R134-3 et suivants,

Monsieur le Maire propose de lancer le projet d'enquête publique concernant un chemin rural jouxtant les parcelles B372 et B371 « Lande des Haies », pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

L'enquête publique sera menée conjointement avec la commune de Saint Avaugourd des Landes, étant donné que le chemin appartient aux deux communes.

Il est donc proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique conjointe visant la désaffectation de l'usage public de son emprise, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé des communes de Saint Avaugourd des landes et de La Boissière des Landes en vue de cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin non cadastré jouxtant les parcelles B372 et B371 « Lande des Haies » entre les communes de la Boissière des Landes et de Saint Avaugourd des Landes,

- AUTORISE Monsieur le maire à mettre en place la procédure correspondante,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire décision,

- PRECISE que les frais liés à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de Séance,
Monique POIRAUD.



Fait et délibéré à la Boissière des Landes,
Le 22 juillet 2025.

M. le Maire,
Michel CHADENEAU

Signé électroniquement par Michel CHADENEAU
Date de signature : 23/07/2025
Maire de la Commune de La Boissière des Landes

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 085-218502025-20250722-202545-DE

Annexe 3 :

arrêté conjoint des Maires n° 2025-08-077 du 1^{er} août 2025 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'un chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B372 et B371 « Landes des Haies » situé sur les territoires des communes de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes et de la désignation d'un commissaire-enquêteur



Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2025-08-077

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE EN VUE DU DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL JOUXTANT LES PARCELLES CADASTRÉES B372 et B371 « LANDE DES HAIES » SITUÉ SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES ET LA BOISSIÈRE DES LANDES ET DE LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Les Maires des communes de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la Voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R141-4 à R 141-10 ;
VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L 161-10-1 et R.161-25 à R.161-27 ;
VU le Code des relations entre le public et l'administration ;
VU les délibérations concordantes des conseils municipaux de Saint Avaugourd des Landes en date du 1^{er} juillet 2025 et de La Boissière des Landes en date du 22 juillet 2025, décidant d'engager une procédure conjointe de déclassement ;
VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteur pour la Vendée en 2025 ;
VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

CONSIDÉRANT que le chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B372 et B371 « Landes des Haies » situé sur les territoires des communes de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes est désaffecté de l'usage du public ;

ARRÊTENT :

Article 1er : Il est procédé à une enquête publique conjointe en vue du déclassement du chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B372 et B371 « Landes des Haies » situé sur les territoires des communes de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes

Article 2 : L'enquête publique se déroulera du lundi 25 août 2025 9h au lundi 8 septembre 2025 12h30, soit pendant une durée de 15 jours.

Article 3 : Le dossier d'enquête, comprenant le projet d'allévation, une notice explicative, un plan de situation, sera consultable aux heures habituelles d'ouverture au public dans les mairies de Saint Avaugourd des Landes et La Boissière des Landes.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet des communes de Saint Avaugourd des Landes <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/> et de la Boissière des Landes <https://laboissieredeslandes.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du projet de déclassement soumis à l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Saint Avaugourd des Landes ou en mairie de la Boissière des Landes ou bien les adresser par voie postale à M. le commissaire-enquêteur ; mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre, 85540 Saint Avaugourd des Landes ou Mairie de la Boissière des Landes 2 rue de la Fontaine, 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante enquetepublique1@saint-avaugourd-des-landes.fr, lesquelles seront annexés au registre.

Article 4 : Monsieur M. RAMBAUD Jacky, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public aux dates et lieux suivants :

- Lundi 25 août en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h ;
- Lundi 8 septembre en mairie de la Boissière des Landes de 10h30 à 12h30 ;

Article 5 : Quinze jours au moins avant ouverture de l'enquête, le présent arrêté sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et affiché aux extrémités du chemin concerné ainsi que dans les mairies des deux communes pendant toute la durée de l'enquête.

Article 6 : À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra aux maires des communes concernées le dossier et le registre accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête

Fait à Saint Avaugourd des Landes, le 1^{er} août 2025

Le Maire de Saint Avaugourd des Landes

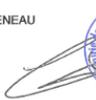
Alain ROCHEREAU


Le Maire
ALAIN ROCHEREAU

Fait à La Boissière des Landes, le 01/08/2025.

Le Maire de La Boissière des Landes

Michel CHADENEAU




La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'île-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Avaugourd des Landes.



Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueilmairie@saint-avaugourd-des-landes.fr ☎ 02.51.98.94.11



Département de La Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueilmairie@saint-avaugourd-des-landes.fr ☎ 02.51.98.94.11



Annexe 4

Plan de situation du déclassement

— CHEMIN RURAL A' DECLASSER
▲ AFFICHAGE



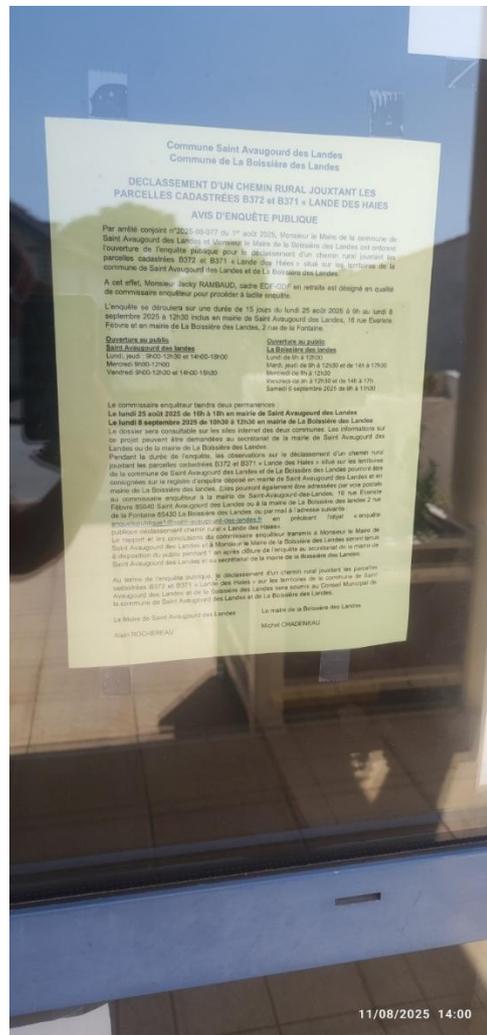
Annexe 6

Publicité et affichage - Avis affichés sur site à Saint-Avaugourd-des-Landes



Annexe 7

Publicité et affichage - Affichage sur panneau d'affichage en mairie de la Boissière des Landes



Annexe 8

Publicité et affichage - Avis affichés sur le site de La Boissière des Landes





Annexe 9 :

Publicité et affichage - Avis sur les différents moyens de communications des deux communes

Enquête Publique



**Commune Saint Avaugourd des Landes
Commune de La Boissière des Landes**

**DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL JOUXTANT LES
PARCELLES CADASTRÉES B372 et B371 « LANDE DES HAIES**

[< Retour](#)

[L'avis de la commune](#)



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la commune.

[📄 Voir la pièce jointe \(pdf\)](#)

Publié par Mairie

[📄 Copier le texte](#)

[🔗 Partager](#)

Annexe 10 : Courriers aux riverains du projet

Saint Avaugourd des Landes



Mairie de SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
 16, rue Evariste FEBVRE
 Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

COPIE

Madame Françoise MALLARDEAU
12 rue Hoche
85000 LA ROCHE SUR YON

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 6 août 2025

Nos réf : 2025-028
 Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Madame MALLARDEAU,

Par arrêté municipal en date du 1^{er} août 2025, les communes de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes soumettent aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B373 et B371 « Landes des Haies » entre les deux communes.

Au terme de l'enquête publique, les Conseils Municipaux de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes confirmeront par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes et en mairie de La Boissière des Landes durant la période du lundi 25 août 2025, 9h00 au lundi 8 septembre, 12h30. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 25 août 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 8 septembre en mairie de la Boissière des Landes de 10h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou Mairie de La Boissière des Landes, 2 rue de la Fontaine 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete@public@st-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès des mairies de Saint Avaugourd des Landes et de la Boissière des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame MALLARDEAU, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

 Alain ROCHERE

Département de la Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
 Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr ☎ 02.51.98.94.11





Mairie de SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
 16, rue Evariste FEBVRE
 Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

COPIE

Madame Madeleine TESSIER
78 rue Bolzeau
85000 LA ROCHE SUR YON

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 6 août 2025

Nos réf : 2025-028
 Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Madame TESSIER,

Par arrêté municipal en date du 1^{er} août 2025, les communes de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes soumettent aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B373 et B371 « Landes des Haies » entre les deux communes.

Au terme de l'enquête publique, les Conseils Municipaux de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes confirmeront par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes et en mairie de La Boissière des Landes durant la période du lundi 25 août 2025, 9h00 au lundi 8 septembre, 12h30. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 25 août 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 8 septembre en mairie de la Boissière des Landes de 10h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou Mairie de La Boissière des Landes, 2 rue de la Fontaine 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete@public@st-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès des mairies de Saint Avaugourd des Landes et de la Boissière des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame TESSIER, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

 Alain ROCHERE

Département de la Vendée – Arrondissement des Sables d'Olonne
 Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr ☎ 02.51.98.94.11





Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Monsieur Christian GUERINEAU
La Chevalerie
12 route de Nieuil le Dolent
85540 SAINT VINCENT SUR GRAON

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 6 août 2025

COPIE

Nos réf : 2025-026

Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur GUERINEAU,

Par arrêté municipal en date du 1^{er} août 2025, les communes de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes soumettent aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B373 et B371 « Landes des Haies » entre les deux communes.

Au terme de l'enquête publique, les Conseils Municipaux de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes confirmeront par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Avaugourd des Landes et en mairie de La Boissière des Landes durant la période du lundi 25 août 2025, 9h00 au lundi 8 septembre, 12h30. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 25 août 2025 en mairie de Saint-Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 8 septembre en mairie de La Boissière des Landes de 10h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre 85540 Saint-Avaugourd des Landes ou Mairie de La Boissière des Landes, 2 rue de la Fontaine 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques1@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès des mairies de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur GUERINEAU, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Alain ROCHEREAU

Département de La Vendée - Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr ☎ 02.51.98.94.11



Mairie de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES (85540)
16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

Monsieur Laurent MALLARDEAU
ES A PISO 02 PUERTA IZQUIERDA
CALLE FOMENTO 23 / 99999
28013 MADRID

Saint-Avaugourd-des-Landes
Le 6 août 2025

COPIE

Nos réf : 2025-026

Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur MALLARDEAU,

Par arrêté municipal en date du 1^{er} août 2025, les communes de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes soumettent aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B373 et B371 « Landes des Haies » entre les deux communes.

Au terme de l'enquête publique, les Conseils Municipaux de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes confirmeront par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Avaugourd des Landes et en mairie de La Boissière des Landes durant la période du lundi 25 août 2025, 9h00 au lundi 8 septembre, 12h30. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 25 août 2025 en mairie de Saint-Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 8 septembre en mairie de La Boissière des Landes de 10h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre 85540 Saint-Avaugourd des Landes ou Mairie de La Boissière des Landes, 2 rue de la Fontaine 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques1@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès des mairies de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur MALLARDEAU, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Alain ROCHEREAU

Département de La Vendée - Arrondissement des Sables d'Olonne
Email : accueil@saint-avaugourd-des-landes.fr ☎ 02.51.98.94.11

FICHE DE DÉPÔT D'UN RECOMMANDÉ INTERNATIONAL 517
Cadres réservés à La Poste

Niveau de garantie : R1 <input checked="" type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/>	85540 MOUTIERS MAUXFAITS B 9g	PR 12H
Prix : 7,05EUR R1	Date de dépôt : 13/08/25	

DESTINATAIRE :
Laurent MALLARDEAU
ES A PISO 2 PUERTA
IZQUIERDA CALLE FOMENTO
Localité : 23149 999 28 03 MADRID
Pays (en français) : ESPAGNE

EXPÉDITEUR :
Mairie
16 rue Evariste Febvre
85540 SAINT AVAUGOURD DES LANDES

Étiquette entière à détacher et à coller sur le guichetier au recto de l'envoi Recommandé International

OK AR envoie le 07/08/2021



Mairie de SAINT-AVAUGOURD DES LANDES (85540) 16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

COPIE

Madame Catherine MALLARDEAU 4 place Grenette 38000 GRENOBLE

Saint-Avaugourd-des-Landes Le 6 août 2025

Nos réf : 2025-028 Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Madame MALLARDEAU,

Par arrêté municipal en date du 1er août 2025, les communes de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes soumettent aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural joignant les parcelles cadastrées B373 et B371 « Landes des Haies » entre les deux communes.

Au terme de l'enquête publique, les Conseils Municipaux de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes confirmeront par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Avaugourd des Landes et en mairie de La Boissière des Landes durant la période du lundi 25 août 2025, 9h00 au lundi 8 septembre, 12h30. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 25 août 2025 en mairie de Saint-Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 8 septembre en mairie de La Boissière des Landes de 10h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre 85540 Saint-Avaugourd des Landes ou Mairie de La Boissière des Landes, 2 rue de la Fontaine 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete@public1@st-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus être pris connaissance auprès des mairies de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Madame MALLARDEAU, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire, Alain ROCHEREAU



Département de la Vendée - Arrondissement des Sables d'Olonne Email : accuell@saint-avaugourd-des-landes.fr 02.51.98.94.11

OK AR envoie le 07/08/2021



Mairie de SAINT-AVAUGOURD DES LANDES (85540) 16, rue Evariste FEBVRE

Site : saint-avaugourd-des-landes.fr

COPIE

Monsieur Jean-François ROBIN 4 route de la Roche sur Yon Les Mottières 85540 SAINT-VINCENT SUR GRAON

Saint-Avaugourd-des-Landes Le 5 août 2025

Nos réf : 2025-028 Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur ROBIN,

Par arrêté municipal en date du 1er août 2025, les communes de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes soumettent aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural joignant les parcelles cadastrées B373 et B371 « Landes des Haies » entre les deux communes.

Au terme de l'enquête publique, les Conseils Municipaux de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes confirmeront par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Avaugourd des Landes et en mairie de La Boissière des Landes durant la période du lundi 25 août 2025, 9h00 au lundi 8 septembre, 12h30. Monsieur Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 25 août 2025 en mairie de Saint-Avaugourd des Landes de 16h à 18h et le lundi 8 septembre en mairie de La Boissière des Landes de 10h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint-Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre 85540 Saint-Avaugourd des Landes ou Mairie de La Boissière des Landes, 2 rue de la Fontaine 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete@public1@st-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus être pris connaissance auprès des mairies de Saint-Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur ROBIN, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire, Alain ROCHEREAU



Département de la Vendée - Arrondissement des Sables d'Olonne Email : accuell@saint-avaugourd-des-landes.fr 02.51.98.94.11



La Boissière des Landes



M. le Maire de la Boissière des Landes
à
M. Jean-François ROBIN
La Miotière
85540 SAINT VINCENT SUR GRAON

Objet : Enquête publique projet de déclassement du domaine public

Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 1^{er} août 2025, les communes de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes soumettent aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir un chemin rural jouxtant les parcelles cadastrées B373 et B371 « Landes des Haies » entre les deux communes.

Au terme de l'enquête publique, les Conseils Municipaux de Saint Avaugourd des Landes et de La Boissière des Landes confirmeront par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Avaugourd des Landes et en mairie de La Boissière des Landes durant la période du lundi 25 août 2025, 9h00 au lundi 8 septembre 2025, 12h30. M. Jacky RAMBAUD, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 25 août 2025 en mairie de Saint Avaugourd des Landes de 16h00 à 18h00 et le lundi 8 septembre en mairie de la Boissière des Landes de 10h30 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Vos observations pourront être adressées par voie postale avant la clôture de l'enquête, à M. le commissaire enquêteur, Mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Fèbvre 85540 Saint Avaugourd des Landes ou Mairie de La Boissière des Landes, 2 rue de la Fontaine 85430 La Boissière des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique1@saint-avaugourd-des-landes.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en plus en être pris connaissance auprès des mairies de Saint Avaugourd des Landes et de la Boissière des Landes et ce, pendant la durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

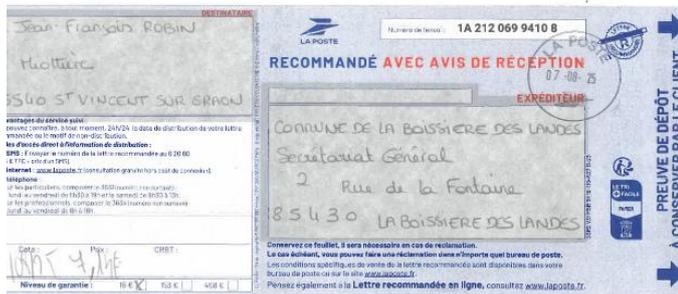
Fait à La Boissière des Landes,
Le 6 août 2025.

Le Maire,
Michel CHADENEAU.



Envoyé en RAR n°1A21206994108

PARCELLE CONCERNÉE PAR LE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC



En provenance de :

~~M. Jean François ROBIN~~
~~la Motte~~
~~85500 ST VINCENT SUR OISNE~~

Présenté / Avisé le : 08/08/25
 Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

* Le destinataire est par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de TAR : AR 1A 212 069 9410 8



LA POSTE

Renvoyer à **FRAB**

COMMUNE DE LA BOISSIERE DES LANDES
 Secrétariat Général
 2 Rue de la Fontaine
 85430 LA BOISSIERE DES LANDES



En provenance de :

~~Mme Nicole Jores FOURNIER~~
~~11 rue du Cèdre~~
~~85180 LES SABLES D'OISNE~~

Présenté / Avisé le : 18/08/25
 Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

* Le destinataire est par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de TAR : AR 1A 212 069 9409 2



LA POSTE

Renvoyer à **FRAB**

COMMUNE DE LA BOISSIERE DES LANDES
 Secrétariat Général
 2 Rue de la Fontaine
 85430 LA BOISSIERE DES LANDES

